

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille douze, le 10 décembre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

**PRESENTS** : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, Mme JAUBERT Sylvie, Mme MARTINELLI Danielle représentant M. BEHETS Jan, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard (parti à la question n°14), BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, MARTIN Jacques, TEISSIER Jean-Louis, JEAN Daniel représentant M. BAGUE Patrice, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, PALLUEL Olivier représentant M. GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, DUPORT Jean-Pierre représentant M. JACQUES Jean, LOUISON Charles, TIRAN Michel, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

**EXCUSES** : MM. BAGUE Patrice, OLIVERO Albert et GRANIER Max.

**OBJET : CONTRAT D'OBJECTIF POUR LE DEVELOPPEMENT DE PRA LOUP  
CONCLU ENTRE LE SMAP ET LA COMMUNE D'UVERNET FOURS.**

Monsieur VAGINAY Bruno, Vice Président, rappelle que depuis 1993, la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » participe au développement et à la gestion du domaine skiable de Pra Loup par le biais du Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra Loup (SMAP).

Le S.M.A.P a pour objet l'exploitation et l'aménagement du domaine skiable de Pra Loup qui vient de fêter son cinquantenaire en 2011. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, le SMAP a repris en direct l'exploitation du domaine skiable via le RPLU 04, régie à autonomie financière (gestion jusque-là exercée au travers d'une délégation de service public).

Par ses investissements, il assure et renforce l'attractivité de la station de la vallée de l'Ubaye. A ce titre, un programme d'envergure de modernisation du domaine est en œuvre depuis 2008.

Dans le cadre d'un contrat de station financé par la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » (9.5 M €) et le Conseil Général (4 M €) avec le soutien de la Région et du FEDER, un programme d'investissement de 15 M € HT a été déployé entre 2009 et 2011. Il a permis une première modernisation du domaine skiable par la mise en service de l'ascenseur urbain des Molanès et du télésiège débrayable six places de Peguieou. En 2012, un nouveau programme de travaux d'un montant de **8.5 M € HT** a été réalisé avec notamment le nouveau télésiège débrayable six places de Bergeries, la sécurisation du réseau électrique haute tension et le tapis skieurs des Sorbiers. Ce programme de travaux a été financé par un crédit bail et deux emprunts d'une durée de quinze ans, dont le remboursement prévisionnel serait supporté par le bénéfice d'exploitation de la Régie.

La volonté et l'engagement clairement affichés du S.M.A.P et des partenaires locaux pour un projet de modernisation durable et globale de la station, ont participé au renouvellement hôtelier de la station par l'initiative privée. Avec l'extension de l'hôtel club « Les Bergers » et la rénovation complète du « Marmotel » ce sont 630 nouveaux lits marchands qui sont proposés aux clients pour cette saison hivernale.

Le S.M.A.P., la Régie et la commune d'Uvernet-Fours souhaitent poursuivre le renouvellement de la station en engageant une nouvelle phase de travaux :

- Sur le domaine skiable en **2013** pour un montant prévisionnel de **9 M € HT** avec principalement la construction d'un nouveau télésiège débrayable de six places sur la zone de la Clappe pour remplacer quatre remontées existantes et l'extension du réseau de neige de culture sur le secteur de Peguieou.
- Sur la station avec des aménagements (développement du stationnement et de la signalétique) et des rénovations urbaines engagés par la commune de 2013 à 2016.

Les travaux mis en œuvre par le S.M.A.P seront financés par des partenaires bancaires et un fond de concours de **1 M €** versé par la commune d'Uvernet-Fours.

Le financement bancaire lié à ces travaux sur 2013 sera remboursé sur **quinze ans** selon le montage suivant :

- Pour moitié par le bénéfice d'exploitation de la Régie,
- Pour l'autre moitié par les contributions des partenaires du S.M.A.P. , Conseil Général et C.C.V.U, dans le cadre de leurs contributions annuelles.

Dans le cas où le bénéfice d'exploitation futur de la Régie ne permettrait pas d'honorer l'intégralité de la charge financière, les partenaires seraient appelés solidairement.

Ce programme d'investissement fera l'objet d'un contrat de station signé par la commune d'Uvernet Fours et le S.M.A.P., pour finaliser les engagements des différents partenaires.

Le principe de ce contrat de station, des travaux qui en découlent et de son plan de financement, doit faire l'objet d'une approbation du Conseil Général et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye.

Monsieur Michel LANFRANCHI, Président, propose de donner un accord de principe favorable à ce projet et à la participation de la Communauté quant au remboursement des financements bancaires liés à ces travaux, telle qu'évoquée ci-avant (pour l'autre moitié par les contributions des partenaires du S.M.A.P. , Conseil Général ( **55 %** ) et C.C.V.U( **45 %** ) dans le cadre de leurs contributions annuelles.

Entendu l'exposé,  
Le Conseil de Communauté,

**VU** l'avis favorable du Bureau, réuni le 5 novembre 2012

Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de donner un accord de principe favorable au contrat d'objectif entre la commune d'Uvernet-Fours et le Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra Loup se traduisant par une nouvelle tranche de travaux sur la période 2013-2016 du domaine skiable et de la station de Pra Loup ;

- **DE PARTICIPER** à hauteur de 22.5 % du remboursement des financements bancaires liés à ces travaux dans le cadre de la contribution annuelle au Syndicat Mixte d'Aménagement de Pra Loup.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. LANFRANCHI.

